



Dents cassées à l'école.

Par Lilyba

Bonjour, ma fille de 9 ans et demi est tombée à l'école entre 12h et 14h, plusieurs enfants chahutaient et on l'a poussé, elle est tombée et s'est cassé deux dents, lèvres en sang, elle ne sait pas qui la poussée. La garderie a laissé un message sur le répondeur. Tout le monde refuse de faire de rapport d'incident. Nous avons vu la directrice qui se décharge sur la garderie car temps périscolaire, la garderie refuse de faire ce papier, dit de voir la mairie.

Quelles démarches faire ? Nous envisageons de porter plainte, nous appelons notre assurance. Qu'est ce cela change que ce soit notre responsabilité civile ou celle de l'enfant si on arrivait à l'identifier ?

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est la responsabilité de l'établissement...pas de l'autre enfant.

Si périscolaire c'est à la mairie de déclarer l'accident.

Par Lilyba

Merci pour votre message, ce n'est pas comme pour les lunettes c'est a dire que c'est l'assurance de l'autre enfant ?

Par yapasdequoi

Non c'est pareil.

Demander à votre assureur.